



asbl l'air à l'œil
2c, rue riège 7530 Gaurain-Rx

les normes en date de mai 2005

polluants**	européennes	permis CCB	permis Lixhe	incin. Mén.	Suisse	Etats-Unis
poussières totales	30	30	30	5		10
Nox	800	800	800	70	800	
CO		0,2***	1000	50		
SO2	50	1000	250	25	500	50
carbone organique total(COT)		75	40	5		10
HCL	10	10	15	5		10
HF	1	1	2	1		1
HG		0,05	0,05	0,05		
Cd+Ti		0,05	0,05	0,05		
Sb+As+Pb+Cr+Co+Ni+Cu+Mn+V+Sn	0,5	.	1	0,05		
Zn		.	*			
PCDD/PCDF						0,20ngTEQ

*A déterminer en 2002

** en mg/Nm³

***0,2% du volume total des gaz

Remarques:

1) **Les incinérateurs de déchets ménagers** ont un contrôle continu de tout sauf des métaux lourds (périodique) et des dioxines et furanes (séquentiels).

2) **En Suisse**, la législation est particulière. Il existe une liste "positive" divisée en ;

- a* déchets combustibles
- b* substitués au cru
- c* ajouts de correction
- d* ajouts au ciment
- e* agent auxiliaire d'exploitation.

*Contrairement à ce qui se passe chez nous, la liste est non exhaustive.

*Des contraintes de tonnages annuels existent pour les métaux lourds entrant dans la composition des substances utilisées.

*Ils insistent sur la qualité du ciment. Il semble, à la lecture de l'introduction de la directive sur l'élimination des déchets dans les cimenteries (office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage) que les fours cimentiers ne soient pas une solution technique appropriée pour se débarrasser des métaux lourds.